

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON

\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 16 DÉCEMBRE 2023

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,  
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,  
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,  
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,  
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,  
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,  
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE,  
Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,  
M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET,  
M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,  
M. Christian ROCCI, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER,  
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,  
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,  
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,  
M. Michel BISSIERE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Catherine GAY par Mme Martine CLAVEL  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS  
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT  
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Nathalie GAILLARDET  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Zinèbe HADDAOUI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE  
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2023

## 19

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Exonération de la redevance "terrasse" et "étaIage" au profit de certains établissements situés entre la Rue Luchet et la Place Saint Lazare suite aux travaux de requalification - Année 2023.**

Mme LEFEVRE

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

La Ville d'Avignon a fait de la conservation et restauration du patrimoine de notre Ville une de ses priorités.

C'est dans cet esprit que la Ville d'Avignon poursuit sa politique d'aménagement de son coeur de Ville, en respectant les différents usages tout en restaurant un esprit vivant et convivial.

Depuis quelques mois, certains établissements ont supporté les conséquences des travaux de requalification (phases 6 et 7bis) réalisés entre la Rue Luchet et la Place Saint Lazare à compter du 09 janvier 2023 prévus d'être terminés le 31 décembre 2023.

Parce que ces travaux de requalification peuvent impacter les commerces, privés d'une partie de leur activité le temps des travaux, la Ville d'Avignon a toujours choisi de les exonérer de toute ou partie de la redevance d'occupation du domaine public due à la Ville.

Ainsi, il est proposé d'accorder, à titre tout à fait exceptionnel, pour l'année 2023, une remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public "terrasse" et "étaIage" aux établissements suivants pour un montant total de **4 412,56 €**.

### TERRASSES

Raison sociale	Etablissement	Adresse	Montant à exonérer
SAS Nouveau lieu	Nawak	123, rue Carreterie	1 205,05 €
SARL La Famille	La Souricière	125 rue Carreterie	1 744,79 €
SARL au bout d'la rue	Au bout d'la rue	164, rue Carreterie	1 339,50 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 289,34 €</b>

## ETALAGE

Raison sociale	Etablissement	Adresse	Montant à exonérer
MILOUDI Rachid	Epicerie Arabica	130, rue Carreterie	123,22 €
		<b>TOTAL</b>	<b>123,22 €</b>

Ces établissements seront destinataires d'un courrier précisant la période, la nature et le montant de la redevance "terrasse" et "étalage" qui fera l'objet de cette exonération.

En application des règles de la comptabilité publique, il appartient à notre assemblée délibérante, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette proposition.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L 2121-29,  
Vu la loi 95-504 du 22 juin 1994 portant règles des finances publiques locales et de la comptabilité publique locale et les textes d'application subséquents,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Qualité de vie et de ville, sécurité et tranquillité publique

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une remise gracieuse, pour cette année 2023, de la redevance d'occupation du domaine public "terrasse" et "étalage" à certains établissements impactés par les travaux de requalification (phases 6 et 7bis) réalisés entre la Rue Luchet et la Place Saint Lazare,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

## ADOpte

Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE ne participent pas au vote.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Frédérique CORCORAL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 20 DÉCEMBRE 2023**

**ACTE PUBLIE LE 08 JANVIER 2024**